



VILLE DE

PARIS

Conseil Parisien des Associations

1^{er} mandat : Mars 2022 – Mars 2023

PRESENTATION DES CARNETS DE SYNTHÈSE

La création du Conseil parisien des associations (CPA) est consécutive à l'adoption et à la signature de la Charte d'engagements réciproques entre la Ville de Paris et les associations le 11 juillet 2019, (délibération 2019 DDCT 72).

Cette charte précise les valeurs et les engagements communs entre la municipalité et les associations, notamment :

- la confiance et les relations partenariales
- la reconnaissance de la vie associative
- la coopération au service de l'intérêt général
- le respect de l'indépendance des associations et de la libre administration des collectivités.

Cette charte constitue ainsi un guide de bonnes pratiques dans les relations quotidiennes de la Ville et des associations. Après plusieurs réunions de préfiguration, le règlement intérieur de cette nouvelle instance a été voté lors du Conseil de Paris d'octobre 2021.

Le CPA a ainsi pour fonction de suivre et évaluer les engagements pris, de coproduire des savoirs, d'accompagner des chartes sectorielles, d'éclairer la décision publique. Le CPA dispose d'une capacité d'auto-saisine et peut également être saisi par la Ville de Paris.

Le CPA est composé de 100 associations représentatives de la diversité du secteur associatif parisien. Il est piloté par un bureau composé de 10 associations élues. Le secrétariat est assuré par le Carrefour des associations parisiennes.

Lors de sa première plénière qui a rassemblé 73 associations à l'hôtel de ville le 16 mars 2022, le Conseil Parisien des Associations, a été saisi par la maire de Paris sur le Contrat d'Engagement Républicain et a constitué 5 groupes de travail supplémentaires sur : « Les subventions de la Ville comme soutien à l'initiative et citoyenne », « Les ressources humaines et matérielles des associations », « Les coopérations inter-associatives », « L'engagement des jeunes et des personnes en situation de handicap? » et sur le « CER (Contrat d'Engagement Républicain) ».

Six carnets de synthèse présentent le fruit de ses travaux des groupes de travail à l'issue d'un an de mandat des membres du CPA.

Ils s'organisent en 6 parties

- Membres du groupe
- Sujets prioritaires
- Rencontres, visites

- Enseignements et question à la Maire de Paris
- Premières pistes et propositions
- Suite des travaux

Bilan du Conseil Parisien des Associations

Depuis le début des travaux du Conseil Parisien des Associations le 16 mars 2022, date de la première plénière de l'instance, ses membres se sont réunis 40 fois pour des réunions de bureau, de groupe de travail, de rencontres et de formations.

Les membres du bureau du CPA se réunissant tous les premiers mardis du mois, ont démontré une véritable envie de faire avancer le CPA dans ses travaux et dans son positionnement. Ils ont exprimé le souhait d'ouvrir le CPA à d'autres associations dans une démarche de participation élargie tout en ayant conscience des difficultés de mobilisation des membres.

Les membres du CPA se sont réunis :

- 11 fois en bureau
 - 7 février, 16 février, 14 mars, 12 avril, 10 mai, 14 et 20 juin, 12 juillet, 13 septembre, 17 octobre, 8 novembre, 13 décembre et 14 février
- 23 fois en groupe de travail
 - GT1 : 17 mai, 20 juin, 4 octobre, 17 et 29 novembre
 - GT2 : 29 mars, 23 mai, 21 et 27 septembre, 13 octobre, 20 octobre
 - GT3 : 5 avril et 31 mai, 3 novembre, 1^{er} décembre
 - GT4 : 19 et 26 avril, 18 octobre, 24 novembre 2022 et 12 janvier, 16 février 2023
 - GT5 CER : 12 mai, 3 juin, 20 septembre, 15 novembre
- 9 fois pour des rencontres et visites thématiques
 - 9 mai - Rencontre avec Patrick Willer – chef du bureau des subventions
 - 20 mai - Projection/débat du film belge « 2021, Hypothèses, Associations »
 - 25 mai - Visite de QJ Place du Louvre 75001
 - 22 juin - Visite de la Pépinière Mathis, 9 rue Mathis 75019, Paris
 - 12 juillet - Visite de la MIE
 - 21 septembre - Visite de Bercy beaucoup, accompagnée par Joanna Haddad - Coordination de projet - Bercy Beaucoup - de Yes We Camp
 - 5 octobre - Rencontre avec Chantal Bruneau du HCVA Haut Conseil à la Vie Associative
 - 13 octobre - Rencontre avec M. Jean-François DANON - Expert fonction immobilière - Services du Secrétariat Général - Pôle de la Qualité de l'Action Publique
 - 18 octobre – Rencontre avec Martine Jannitte, Responsable de la Cellule Subventions, Direction de la Jeunesse et des Sports
 - 15 novembre – Rencontre avec Aurore Patry-Augé - Chargé de mission Politiques transverses – DASCO - Dispositifs cours ouvertes

Par ailleurs, les membres du CPA ont pu suivre les formations suivantes :

- « Les associations et la Collectivité Parisienne », le 21 janvier 2022 : 2 participants
- « Les associations et la Collectivité Parisienne », le 31 janvier 2022 : 14 participants
- « Prendre la parole en public » le 21 Mars au CAP : 5 participants
- « Prendre la parole en public » le 26 avril à la MVAC Paris Centre Marais : 5 participants
- « Les associations et la Collectivité Parisienne », le jeudi 19 mai 2022 : 3 participants
- « Faire une demande de subvention à la Ville de Paris », le 2 juin 2022 : 3 participants

Lors d'une première réunion l'ensemble des membres du bureau se sont répartis l'organisation des groupes de travail en fonction des thématiques validées lors de la plénière soit :

- GT1 Les subventions de la Ville comme soutien à l'initiative et citoyenne : Cécile SAJAS et Elisabeth FOSCOLO – 18 membres du CPA sont inscrits à ce groupe
- GT2 Les ressources humaines et matérielles des associations : Pascale EON et Sofia DJEBBARI - 21 membres du CPA sont inscrits à ce groupe
- GT3 Les coopérations inter-associatives : Charlotte DEBRAY et Fabrice BOUISSOU - 26 membres du CPA sont inscrits à ce groupe
- GT4 Comment faciliter et valoriser l'engagement des jeunes et des personnes en situation de handicap? : Sophie HELENE et Maxime Perez-Zitvogel - 22 membres du CPA sont inscrits à ce groupe

A noter que les deux thématiques Jeunes et handicap ont été réunis pour permettre au groupe d'avoir plus de participants

- GT5 Contrat d'Engagement Républicain (CER) : Jean-Baptiste JOBARD – Stéphane ALEXANDRE - 12 membres du CPA sont inscrits à ce groupe



VILLE DE
PARIS

Conseil Parisien des Associations

1^{er} mandat : Mars 2022 – Mars 2023

CARNET DE SYNTHÈSE

Groupe de travail « les subventions de la ville de Paris comme soutien à l'initiative citoyenne »

Le groupe de travail sur « Les subventions de la Ville comme soutien à l'initiative citoyenne », s'est réuni les 17 mai, 20 juin, 4 octobre, 17 novembre, 29 novembre 2022, 11 avril et 24 mai 2023. Ce carnet de synthèse présente l'état de la réflexion du groupe à date.

1. Qui sommes-nous ?

Notre groupe est composé de la CRAJEP IDF, EPI'SOL, Fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris (FCS75), Fédération Foundi, Français langue d'accueil, HALAYE, La bonne équipe, La Petite Roquette, MADIF (UNAT), Paris en selle, Projets-19, Réseau Actes If, Un Ballon pour l'Insertion, Arts Massifs, le CAC, le CDOS Paris.

Il est animé par Cécile Sajas –Crajep IDF et Elizabeth Foscolo – La petite Rockette.

2. Ce sur quoi nous avons travaillé, nos priorités

Dans le cadre de notre mission, notre groupe s'appuie sur la Charte d'engagements réciproques :

- Comment privilégier des formats de conventionnement et de subventions qui permettent aux associations d'inscrire leurs actions, leurs projets et leurs relations avec les Parisiennes et Parisiens dans la durée ?
- Comment donner de la visibilité aux associations sur les modalités et les calendriers du processus de subvention afin de leur permettre d'agir de manière anticipée ?
- Comment réduire les délais de traitement et de réponse à une association qui candidate à un appel à projet de la Ville et informer sur le calendrier de désignation des lauréats ?
- Comment veiller à la pérennisation des associations en les aidant à identifier et à mobiliser des financements adaptés, les informer régulièrement sur les différentes opportunités de financement proposées par la Ville et par ses partenaires ?

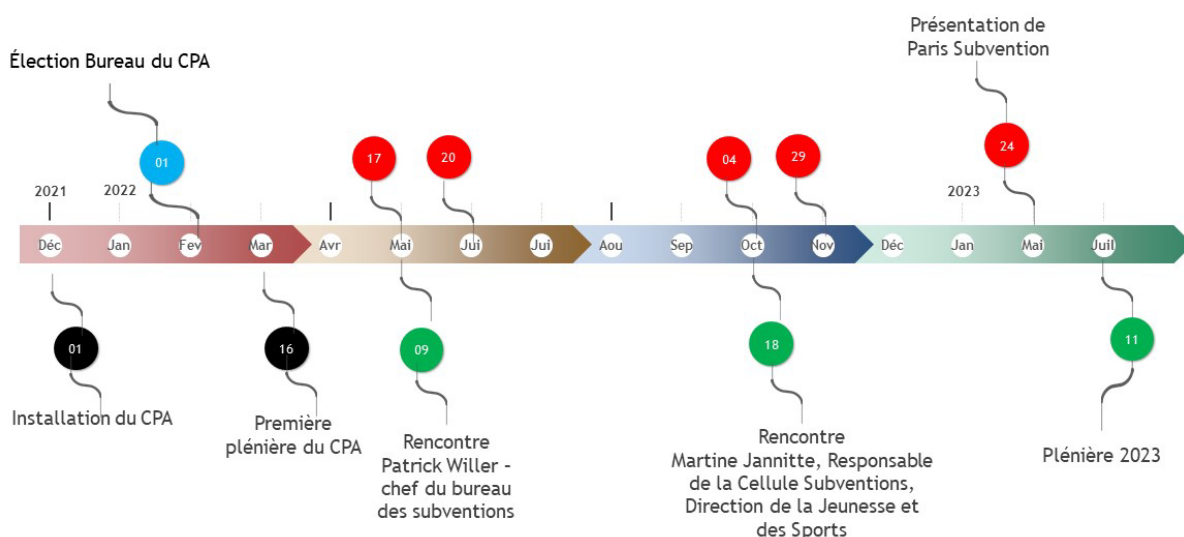
3. Qui nous avons rencontré / Visites / Apports d'information

- Notre groupe a rencontré le 09 mai 2022 Monsieur Patrick WILLER – chef du bureau des subventions

qui nous a notamment précisé que tout le monde pouvait avoir accès à l'open data de la Ville en matière de subvention avec les chiffres et l'évolution historique.

- Nous avons également suivi le 2 juin, une formation à la demande d'une subvention à la Ville de Paris
- Nous avons rencontré le 18 octobre Madame Martine JANNITTE et son équipe - Responsable de la Cellule Subventions - Sous-Direction de la Jeunesse
- Présentation le 11 avril 2023 de la synthèse 2022 du soutien de la ville de Paris à la vie associative où a notamment été évoqué :
 - La campagne de subventions
 - La typologie des subventions votées
 - La répartition des subventions
 - Les objectifs de la ville de Paris en matière de subvention
 - Les locaux mis à disposition
 - Les dispositifs d'accompagnement à la vie associative à Paris
- Présentation de Paris Subvention le 24 mai 2023, nouveau service de demandes de subventions

Les subventions de la Ville comme soutien à l'initiative et citoyenne



4. Nos premières idées, propositions, envies d'approfondissement

Nous souhaitons :

- Avoir un dispositif de subventions dédié au soutien à l'emploi associatif
- Proposer des réunions d'information pour les élus et les services opérationnels pour partager l'engagement de la charte d'engagements réciproques qui vise « à privilégier le recours à la subvention et à limiter le recours aux appels à projets afin de conduire une politique d'attribution de subventions dont les modalités respectent l'initiative associative ».
- Réaliser un vade-mecum « Subventions de la Ville de Paris », livret diffusé au plus grand nombre d'associations pour donner les clefs, démarches des demandes de subventions.
- Mener une réflexion sur le saucissonnage des subventions et la transparence du processus décisionnel.
- Informer les associations sur les grandes priorités des politiques publiques sectorielles.

5. Ce que l'on retient et nos questions à la Maire de Paris

Notre question à la Maire :

Les modèles économiques des associations restent fragiles, ils sont inversement proportionnels à l'engagement des bénévoles, salarié-es et volontaires de nos structures. Si la Ville de Paris permet de subvenir aux besoins des associations, elle pourrait aller encore plus loin en soutenant l'emploi associatif ce qui permettrait de consolider les structures. Autrement dit, pourriez-vous envisager un dispositif de soutien à nos emplois ?



VILLE DE
PARIS

Conseil Parisien des Associations

1^{er} mandat : Mars 2022 – Mars 2023

CARNET DE SYNTHÈSE

Groupe de travail « Les ressources humaines et matérielles des associations »

Le groupe de travail sur « Les ressources humaines et matérielles des associations », s'est réuni les 29 mars, 23 mai, 27 septembre et 20 octobre 2022 et 11 avril et 24 mai 2023. Ce carnet de synthèse présente l'état de la réflexion du groupe à date.

1. Qui sommes-nous ?

Notre groupe de travail est constitué de AMUON Les Pierrots de la Nuit, Art Massif, ASSERAP, Association Franco-Chinoise Pierre Ducerf, EPI'SOL, Fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris (FCS75), Fédération Foundi, France Bénévolat Paris, GEHFA, HALAYE, IGLOÛ, La bonne équipe, Passerelles & Compétences, Profession Sport et Loisirs Francilien, REFER (Réseau Francilien du Réemploi), Reflets15, Réseau Actes If, TC11-ASSB, Théâtre du Chaos.

Il est animé par Pascale EON – REFER et Sofia DJEBBARI - Profession Sport et Loisirs Francilien.

2. Ce sur quoi nous avons travaillé, nos priorités

Comme toutes structures et organisations, les associations ont besoin d'appuis matériels et humains pour déployer leur projet au-delà des membres bénévoles de leur bureau et CA.

Évaluer la tension entre l'offre et les besoins de locaux associatifs à Paris.

Comment renforcer et soutenir les associations pour les aider à se structurer voire à se développer dans une perspective pérenne ?

Comment valoriser les emplois « qui ont du sens » du secteur associatif ?

3. Qui nous avons rencontré / Visites / Apports d'information

Notre groupe de travail a visité :

- le 21 septembre le site de Bercy Beaucoup,
- le 13 octobre nous avons pu échanger avec M. Jean-François DANON - Expert fonction immobilière - Services du Secrétariat Général - Pôle de la Qualité de l'Action Publique
- le 18 octobre nous avons rencontré Madame Martine JANNITTE et son équipe - Responsable de la Cellule Subventions - Sous-Direction de la Jeunesse. Présentation le 11 avril 2023 de la synthèse 2022 du soutien de la ville de Paris à la vie associative où sera notamment évoqué :

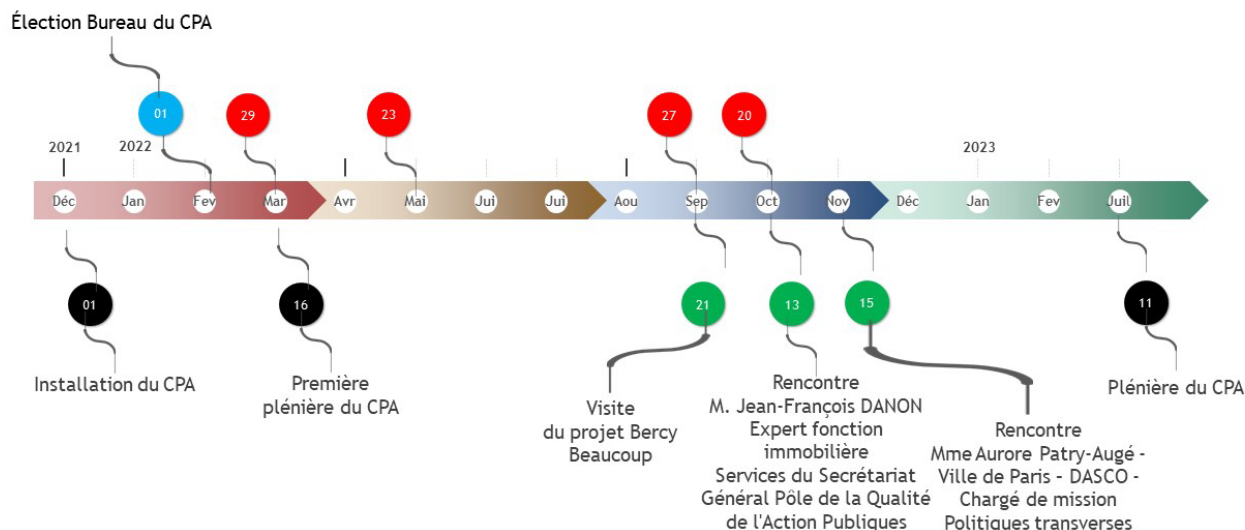
La campagne de subventions

La typologie des subventions votées

La répartition des subventions
 Les objectifs de la ville de Paris en matière de subvention
 Les locaux mis à disposition
 Les dispositifs d'accompagnement à la vie associative à Paris

- Présentation de Paris Subvention le 24 mai 2023, nouveau service de demandes de subventions

Les ressources humaines et matérielles des associations



4. Nos premières idées, propositions, envies d'approfondissement

Mieux connaître les besoins et rendre accessible le foncier

- Dans le cadre des PLU imposer un nombre de m² dédié aux associations ;
- Proposer un plafonnement des loyers associatifs
- Créer une plateforme de recensement des besoins et des offres de mise à disposition et/ou de partage de locaux
- Proposer la création d'une commission mixte entre la Ville, les bailleurs et des représentants des associations pour l'attribution des locaux à Paris.

Rendre accessible à tous les locaux transitoires

- Rendre davantage visible les plans de rénovation urbaine à Paris
- Systématiser une procédure d'attribution type AMI pour les locaux intercalaires, avec une priorité donnée aux associations locales ayant des besoins fonciers
- Augmenter la visibilité sur les durées réelles des locaux transitoires

Développer l'offre de locaux mutualisés

- Développer le concept des cours d'écoles ouvertes : création d'espace de stockage réservé, possibilité de valoriser financièrement la mise à disposition de ces locaux etc.
- Créer une plateforme en ligne de partage de locaux

À la suite de la question des locaux qui nous a occupé depuis 1 an, le groupe de travail va se saisir en année 2 de la question des ressources humaines des associations : l'emploi associatif, fonction employeur, formation, mutualisation des emplois, valorisation des compétences acquises des bénévoles, relation bénévole/salariés.

5. Question à la Maire de Paris

Notre question à la Maire :

Pensez-vous possible de créer une commission mixte entre la Ville, les bailleurs et des représentants des associations pour l'attribution des locaux à Paris ?



VILLE DE
PARIS

Conseil Parisien des Associations

1^{er} mandat : Mars 2022 – Mars 2023

CARNET DE SYNTHÈSE

Groupe de travail « Les coopérations inter-associatives »

Le groupe de travail sur « Les coopérations inter-associatives », s'est réuni les 5 avril, 31 mai, 3 novembre et 1er décembre 2022. Ce carnet de synthèse présente l'état de la réflexion du groupe à date.

1. Qui sommes-nous ?

Notre groupe est composé de : Art Massif, Association d'Aide à l'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH), Association Franco-Chinoise Pierre Durcef, Autremonde, Comité Olympique de Paris (CDOS de Paris), Cosmos Arts, Démocratie Locale participative du 15e - DLP15, Droits d'urgence, Fédération Foundi, Florimont, HALAYE, Institut IDEAS, La Bonne équipe Paris, La Fonda, Passerelles & compétences, Profession Sport et Loisirs Francilien, Projets-19, Réseau Actes If, Salle Saint Bruno, Théâtre du Chaos, Tous Bénévoles, Collectif des régies de quartier parisiennes, Pik Pik Environnement, Kif Kif Vivre Ensemble, La Cloche.

Il est animé par Charlotte Debray – La Fonda et Suzanne Padel de la Salle Saint-Bruno.

2. Ce sur quoi nous avons travaillé

Il s'est d'abord agi de définir la coopération.

Les participants se sont accordés sur une définition large de la coopération; différentes formes de coopérations pouvant se déployer sans forcément être dans la co-construction d'un projet commun : synergies, mise en commun ou prêt de locaux ou de matériels, partenariats ponctuels, emplois partagés, co-construction d'un projet...

On peut coopérer autour d'un territoire, d'un thème, d'un public.

Les enjeux de la coopération :

La coopération présente de nombreux avantages : le croisement des regards renforce la pertinence des réponses apportées aux habitants, la mise en commun de ressources amplifie les résultats et l'impact de l'action et régénère les ressources du territoire. Mais surtout, opposer la coopération à la logique prévalente de la compétition (concours, mise en concurrence, appel à projets...) est porteur d'une vision de société plus conforme aux valeurs des associations et de la Mairie.

Cependant, des freins à la coopération existent : réticences, méconnaissance des outils existants, manque d'expérience et de méthode, d'espaces d'interconnaissance et d'échanges entre pairs, en particulier entre petites et grandes associations.

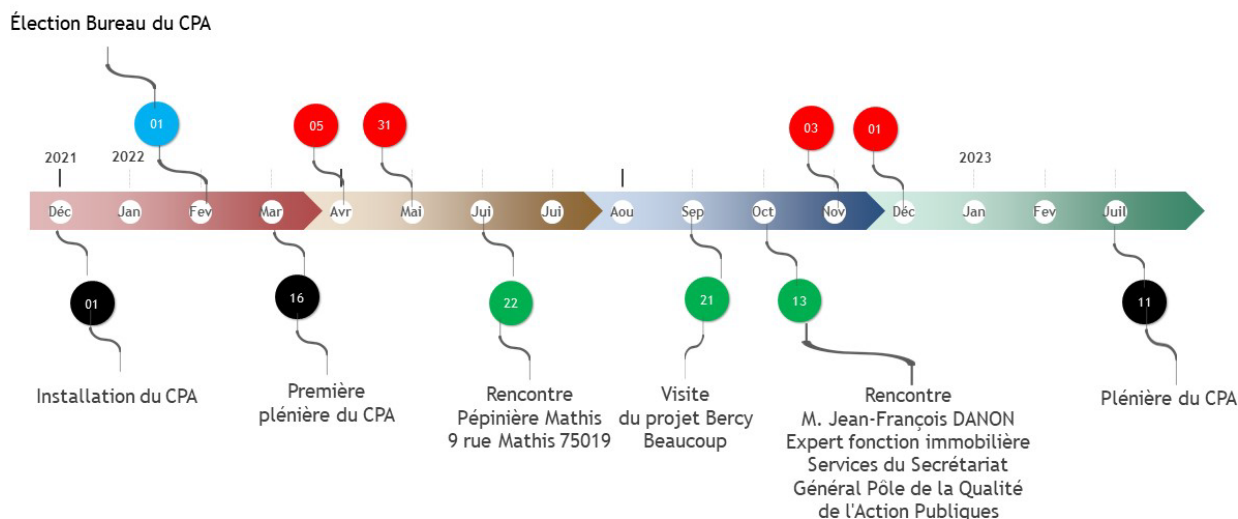
Ainsi deux grandes questions émergent de la réflexion :

Comment outiller et accompagner des coopérations inter-associatives incluant des petites associations ?

Comment la ville peut-elle inciter et accompagner les associations parisiennes dans leurs coopérations (et en valoriser les effets) ?

3. Qui avons-nous rencontré ?

Les coopérations inter-associatives



Notre groupe a visité le 22 juin la Pépinière Mathis et le 21 septembre le site Bercy Beaucoup. Le 13 octobre nous avons échangé avec M. Jean-François DANON - Expert fonction immobilière - Services du Secrétariat Général - Pôle de la Qualité de l'Action Publique

4. Ce que l'on retient

La coopération inter-associative ne se décrète pas, elle s'accompagne. Partant des expériences de chacun et des visites, des conditions de réussite ont été repérées :

- Instaurer la confiance réciproque peut prendre du temps
- Se redire des valeurs partagées :
 - l'intérêt collectif avant les intérêts particuliers
 - ne laisser personne de côté, y compris les petites associations, voire les collectifs informels
 - veiller à l'équilibre des pouvoirs
- Se doter de règles, notamment de transparence sur les questions financières
- Proposer des engagements à la hauteur des possibilités de chaque acteur
- Établir des chartes de coopération ou des conventions, fixant les engagements de chacun
- Veiller à la circulation permanente de l'information
- Garantir à chacun une visibilité, surtout quand il y a une tête de file

5. Nos premières idées

Favoriser les rencontres avec intention affichée de susciter des coopérations

- Organiser des rencontres impliquant des associations déjà engagées dans des coopérations inter-associatives, où les petites associations pourraient se renseigner et échanger sur la méthode.
- Organiser des rencontres inter-associatives orientées "projet", sur des problématiques spécifiques (exclusion, handicap, écologie...) ou territoriales (quartier, arrondissement...).

- Favoriser les temps de rencontres conviviales entre associations (ex. : petits déjeuners) où les organisateurs (ex. : EDL, Mairies d'arrondissement ou MVAC) mettraient sciemment en lien les associations présentes.
- Créer de nouveaux acteurs de la mise en relation des acteurs associatifs sur le territoire parisien.

Partant de l'existant, structurer un réseau d'accompagnement et mutualiser des ressources

- Préserver une place pour l'oralité, et prévoir pour les petites associations qui en expriment le besoin, de l'accompagnement quant à l'écrit, aux divers stades de la coopération (ex : formalisation d'un projet ou d'une réponse commune).
- Repérer les acteurs ressources, qui connaissent les associations du territoire, les former et les financer pour qu'ils accompagnent l'émergence et la structuration de coopérations inter-associative.
- « Challenger » et outiller les acteurs de l'accompagnement – associatifs et publics – pour qu'ils prennent en compte les petites associations.

Partager des outils

- Documenter des coopérations inter-associatives pour les modéliser et inspirer les autres associations
- Profiter de l'animation du budget participatif par des associations pour créer des ponts avec d'autres associations plus petites
- Créer un guide pratique de la coopération inter-associative incluant des exemples, des ressources et des outils

6. Nos recommandations

Partir des besoins

- S'assurer d'une meilleure connaissance des besoins des associations en termes d'accompagnement, notamment sur leurs attentes en matière de coopération.
- Prévoir des moyens (matériels, financiers, humains, compétences...) pour initier et animer des coopérations inter-associatives.
- Faciliter les prêts et l'acquisition de matériel mutualisé entre associations (ex : plateforme d'échange de matériel, lieu de coworking, ...)

Encourager les coopérations

- Lancer des appels à projets inter-associatifs
- Prévoir des bonus à la coopération dans les appels à projets, ou les budgets participatifs
- Financer l'ingénierie de la coopération (ou des postes de facilitateurs) et former les acteurs de l'accompagnement
- Permettre de déposer des dossiers de demande de subvention à plusieurs
- Attribuer un bonus compagnonnage pour les grandes associations qui acceptent de transmettre leur savoir-faire aux petites
- Si des projets en consortium sont soutenus par la Mairie, celle-ci devrait régulièrement s'assurer que toutes les associations s'y retrouvent (fonction de régulation)

7 - Notre question à la Maire :

Pensez-vous possible de mettre en place un label et/ou un abondement en financement pour inciter et accompagner les associations parisiennes dans leurs coopérations et en valoriser les effets ?

Êtes-vous favorable à des expérimentations locales labélisées qui puissent ensuite être étendues plus largement sur le territoire parisien ?



VILLE DE
PARIS

Conseil Parisien des Associations

1^{er} mandat : Mars 2022 – Mars 2023

CARNET DE SYNTHÈSE

Groupe de travail « L'engagement des jeunes et des personnes en situation de handicap »

Le groupe de travail sur « L'engagement des jeunes et des personnes en situation de handicap », s'est réuni les 19 et 26 avril, 25 mai, 12 juillet, 18 octobre, 24 novembre, 12 décembre 2022, et les 12 janvier 2023 et 16 février 2023. Ce carnet de synthèse présente l'état de la réflexion du groupe à date.

1. Qui sommes-nous ?

Notre groupe est composé de l'Association d'Aide à l'Education de l'Enfant Handicapé (AAEEH), Astérya, Benenova, Comité Olympique de Paris (CDOS de Paris), Entraide à domicile, Fédération des centres sociaux et sociaux-culturels de Paris, France Bénévolat Paris, HALAYE, La bonne équipe, La Maison Perchée, Maison de la Conversation, Noctambules Citoyens, Passerelles & Compétences, Réseau Môm'Artre, Réseau National des Juniors Associations, Théâtre du Chaos, Tous Bénévoles, Trouve Ta Voix, URHAJ IDF, Pro Bono Lab.

Il est animé par Sophie HELENE - Trouve Ta Voix et Maxime PEREZ ZITVOGEL de La Maison Perchée.

2. Ce sur quoi nous avons travaillé, nos priorités

Avant toute chose nous avons choisi de définir qu'un jeune est une personne entre 7 et 30 ans.

Nous avons fait un état des lieux sur l'engagement citoyen des jeunes, en nous appuyant sur des études.

- Dans les associations, 19% des personnes engagées sont des jeunes. Par ailleurs, 43% des jeunes déclarent avoir fait partie ou participé à au moins une activité d'une association sportive, culturelle, humanitaire ou encore politique en 2021.
- Autre constat : on retrouve une jeunesse à deux vitesses et une fracture de l'engagement. Tandis que certain-es jeunes cumulent plusieurs engagements citoyens, d'autres restent en retrait. La corrélation entre niveau de diplôme et engagement associatif est criante.
- Si la notion de citoyenneté au fondement de l'engagement, demeure la plus citée (49%) comme source de motivation et de satisfaction chez les jeunes, l'action et l'utilité sociale occupent désormais une place importante dans leur esprit.
- Sans surprise, le manque de temps est le premier frein évoqué chez les jeunes comme raison les empêchant d'être bénévole ou de s'engager davantage (36%). Viennent ensuite le manque d'occasion et l'envie de se consacrer à ses proches

Alors, comment sensibiliser les jeunes afin de réduire les inégalités dans l'expérience de la participation citoyenne?

Comment les accompagner à concrétiser un engagement?

Et comment ensuite valoriser leur engagement ?

Par ailleurs, la question de l'accessibilité à l'engagement citoyen se pose également pour les personnes en situation de handicap, qui ont besoin de reconnaissance et d'accompagnement dans leurs engagements associatifs. Comment rendre accessibles et inclusives les actions bénévoles proposées par les associations parisiennes ? Comment travailler avec les partenaires associatifs sur l'accueil de personnes en situation de handicap sur des missions ponctuelles ?

A noter qu'une seule structure œuvrant dans le domaine du handicap était finalement présente durant les groupes de travail, d'où le fait que nos rendez-vous/visites et nos propositions portent majoritairement sur l'engagement citoyen des jeunes.

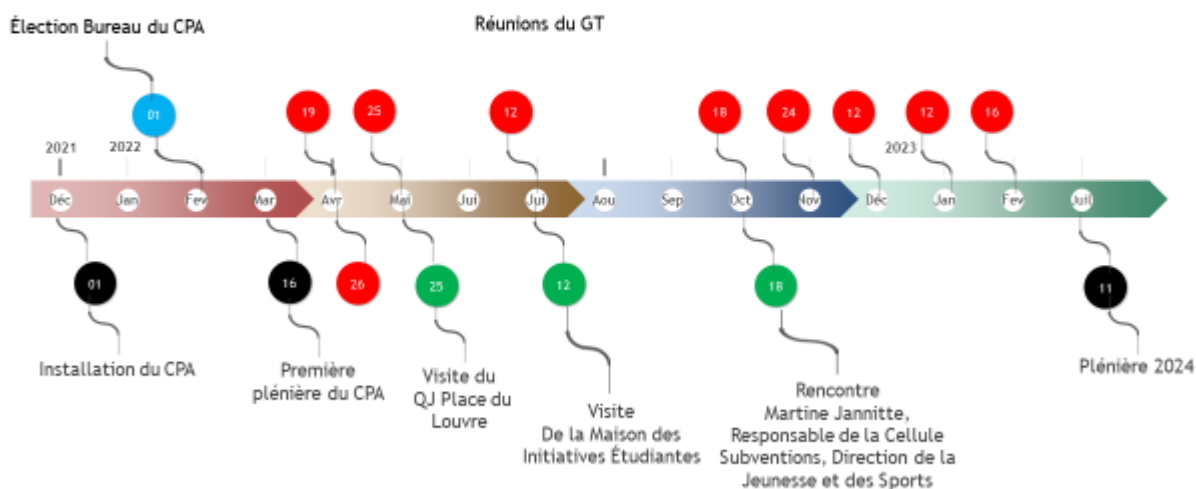
3. Qui nous avons rencontré / Visites / Apports d'information

Notre groupe de travail a visité le QJ (Quartier Jeunes) le 25 mai où nous a été présenté l'ensemble des dispositifs. Nous avons ensuite rencontré en ce même lieu les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse avec lesquels nous avons échangé sur leurs pratiques d'instance participative

Nous avons visité également la MIE (Maison des Initiatives Étudiantes) le 12 juillet.

Enfin, nous avons rencontré Madame Martine JANNITTE - Responsable de la Cellule Subventions - Sous-Direction de la Jeunesse – DJS le 18 octobre.

L'engagement des jeunes et des personnes en situation de handicap



4. Nos premières idées, propositions, envies d'approfondissement

Créer « la couleur parisienne de l'engagement » afin de créer du commun entre les bénévoles au sens large (bénévoles en associations, Volontaires de Paris etc), donner à voir le nombre de bénévoles parisiens et valoriser officiellement l'action bénévole. Profiter des Jeux Olympiques pour faire la promotion de cette couleur, signe de ralliement autour de l'engagement, et faire de Paris la capitale de l'engagement.

Déployer un **Passeport Bénévole parisien** qui permettra au bénévole de garder une trace de son parcours bénévole, de valoriser et de reconnaître ses compétences mobilisées ou acquises au cours de son engagement. Cela permettra en outre, pour toutes et tous et également les personnes porteuses de handicap, de faire état d'une activité durant dans des périodes de non emploi.

Mettre en place une **sensibilisation des élèves parisiens aux formes d'engagement** et à la **participation citoyenne** par la biais d'actions auprès d'associations et/ou avec les volontaires de Paris. À la fin de chaque cycle, un certificat pourrait être décerné aux élèves.

Organiser un **concours annuel**, pendant la **Semaine de l'Engagement à Paris**, qui vise à reconnaître et à encourager les écoles et établissements scolaires qui favorisent l'émergence de l'engagement des jeunes scolarisés à Paris. Remise de prix à la soirée annuelle "**Paris Je m'engage**" à l'Hôtel de Ville ainsi qu'un relais dans les magazines d'arrondissement, réseaux sociaux de la Ville de Paris, etc.

Organiser une « **Journée d'appel à l'engagement citoyen à Paris** » pour tous les jeunes parisiens (âge à déterminer) afin de les sensibiliser à la participation citoyenne et au bénévolat. Durant une journée, elles-ils sont amené-es à **participer à une action collective** en lien avec la solidarité, l'écologie, la culture, en partenariat avec des associations).

Créer un label "accessibilité" aux locaux associatifs pour les personnes porteuses de handicap, afin de rendre possible leurs volontés d'engagement, bien trop souvent compromises par un manque d'accessibilité de ces locaux.

5 - Ce que l'on retient et nos questions à la Maire de Paris

Nos questions à la Maire :

Êtes-vous favorable pour organiser une **Journée d'appel à l'engagement citoyen à Paris** pour tous les jeunes parisiens ?

Êtes-vous favorable au développement du **Passeport bénévoles de la Ville de Paris** pour valoriser l'engagement des parisiens ?



VILLE DE
PARIS

Conseil Parisien des Associations

1^{er} mandat : Mars 2022 – Mars 2023

CARNET DE SYNTHÈSE

Groupe de travail Contrat d'Engagement Républicain (CER)

Le groupe de travail a été constitué après une Saisine de la Maire de Paris posant la question suivante :

Contrat d'engagement républicain et Charte des engagements réciproques : quelles articulations souhaitables ? quels dispositifs d'appropriation à destination des associations et en interne Ville ?

Le groupe de travail s'est réuni les 12 mai, 3 juin, 20 septembre et 15 novembre 2022. Ce carnet de synthèse présente la réflexion du groupe et les propositions de réponse à la Saisine de la Maire de Paris.

1. Qui sommes-nous ?

Notre groupe de travail est constitué des associations : APSV, Les Athevains, Art Massif, CAC Collectif des Associations Citoyennes, CINEQUINZE, Fédération des centres sociaux et sociaux-culturels de Paris, Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement, GEHFA, HALAYE, Korhom

Il est animé par Jean-Baptiste Jobard du CAC et Stéphane Alexandre de la Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement

2. Ce sur quoi nous avons travaillé, nos priorités

Notre groupe de travail avait pour mission de répondre à une saisine de la maire de Paris sur le CER en explorant les articulations souhaitables avec la charte des engagements réciproques.

Pour mémoire le CER s'appuie sur *La loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République oblige les associations et les fondations à souscrire un contrat d'engagement républicain dès lors qu'elles souhaitent obtenir un agrément d'Etat, une subvention publique ou accueillir un jeune en service civique. Aux termes de ce contrat, les associations devront s'engager à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République et à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.*

Sachant que :

- Le mouvement associatif s'est prononcé très largement contre le contrat d'engagement républicain au motif qu'il conduit à un recul des libertés associatives,
- L'incompréhension de ce nouveau contrat domine car les associations défendent naturellement l'engagement d'ans le cadre des valeurs de la République,
- L'application du CER pose des problèmes pratiques dans la gestion du quotidien d'une association,

- la Ville de Paris doit appliquer la loi et la réglementation,

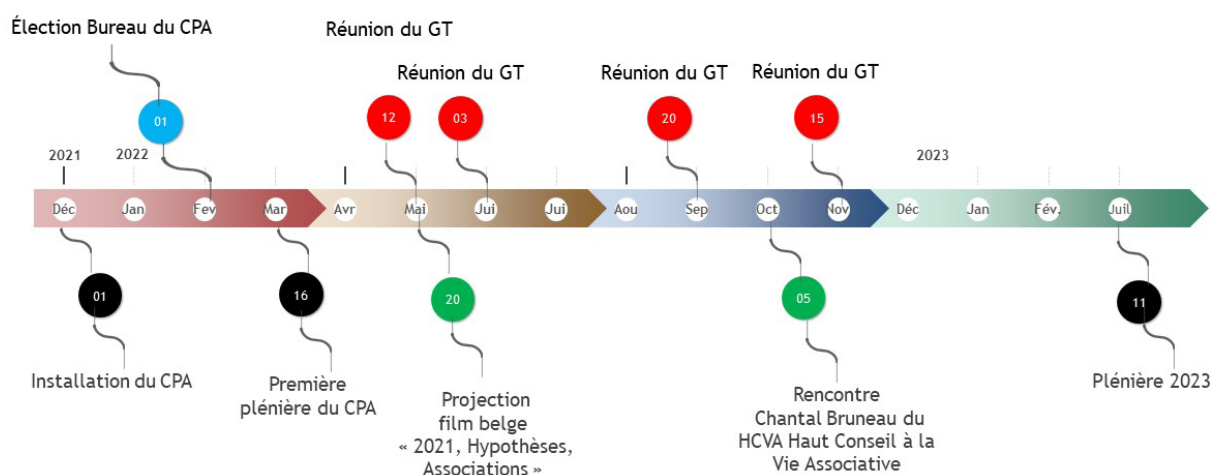
notre groupe de travail s'est efforcé de trouver une solution renforçant la confiance mutuelle et les engagements réciproques entre la Ville de Paris et le secteur associatif parisien.

3. Qui nous avons rencontré / Visites / Apports d'information

Une projection-débat le 20 mai du film belge « 2021, Hypothèses, Associations » nous a permis de partager une réflexion sur les libertés associatives

Mais surtout, le 5 octobre 2022 une rencontre avec Chantal Bruneau du HCVA Haut Conseil à la Vie Associative nous a éclairé sur la position du HVCA dont les conclusions de son premier rapport parlaient de disposition "superfétatoire".

Le CER (Contrat d'Engagement Républicain)



4. Ce que l'on retient et nos propositions à la Maire de Paris

Nos réflexions de ces derniers mois, l'audition de Chantal Bruneau du HCVA, et par ailleurs l'envoi en octobre 2022 par le Ministère de l'intérieur d'une circulaire aux préfets, nous ont permis d'appréhender complètement les zones d'ombre et les (faibles) marges de manœuvre que nous laisse ce texte.

Aussi la question est de savoir comment, dans ce nouveau cadre légal qui installe une certaine défiance, ne pas rompre malgré tout avec une relation de confiance qui s'est formalisé à Paris par la signature en 2019 d'une charte d'engagements réciproques. Cette charte d'engagements réciproques est d'ailleurs un outil qui peut et doit être central si on suit le deuxième avis rendu par le HCVA dans lequel est écrit "le HCVA a estimé qu'en s'engageant, lors de toute demande de subvention, à respecter les valeurs et principes de la charte des engagements réciproques, toute association prend une obligation contractuelle suffisamment forte sans qu'il ne soit besoin de confirmer cet engagement en signant un nouveau texte".

Pour l'heure, nos travaux tendent finalement à formuler deux propositions très simples.

La première est du registre de la communication, il s'agit de présenter systématiquement les deux documents et d'expliquer que le CER est cette obligation légale de 2022 mais, qu'en regard, il existe surtout cette autre

CER : la Charte d'Engagements Réciproques. Une manière d'indiquer que, pour la Ville de Paris l'existence de ce deuxième document est primordial et d'expliquer pourquoi (ce document a été élaboré suite à un intense travail de concertation).

La seconde proposition vise à prévenir les effets délétères prévus par le CER à savoir une sanction immédiate et surtout non-suspensive qui peut "faire des dégâts" avant même qu'une association ait pu se défendre ou même simplement ait pu être entendu. **Cela reviendrait à ne pas tirer un trait sur un** principe fondamental d'une action juridique dans un état de droit : permettre le contradictoire et l'audition de toutes les parties.

À ce titre, nous avons imaginé qu'une instance puisse être saisie lorsqu'un retrait de subvention est décidé pour cause de non-respect d'un des sept engagements du CER. Une sorte d'instance d'intermédiation entre la ville et les associations en délicatesse avec le CER pour, à minima, entendre publiquement les parties. Est-ce que cette instance pourrait être le CPA - Conseil Parisien des Associations ? Pourquoi pas puisque nous avons la chance d'avoir une telle structure active à Paris ? Ou en tout cas une instance où les membres du CPA puissent participer et éventuellement avoir recours à des avis extérieurs (juristes spécialisées, observatoire parisien de la laïcité...).

5. Nos premières idées, propositions, envies d'approfondissement

Rappeler que la confiance n'a jamais exclu le contrôle, et les procédures d'attribution des deniers publics et de vérification de leur utilisation appellent une exigence de transparence et de rigueur pour laquelle œuvrent en permanence, non seulement la Mairie de Paris mais également les associations.

Rappeler l'importance de la contribution majeure des associations à la concrétisation des valeurs d'entre-aide, de solidarité, de fraternité. Elles permettent une humanisation nécessaire de notre économie et sont une indispensable école de la citoyenneté et de la démocratie, ouvertes à toutes les générations et singulièrement aux plus jeunes.

Réaffirmer l'importance de cet outil de dialogue et de co-construction que constitue la Charte d'engagements réciproques, pour réaffirmer et préserver la relation de confiance.

S'engager :

- À ce que le CPA soit systématiquement invité à participer aux échanges qui seront mis en place dans le cadre de la procédure contradictoire ;
- À ce que toute décision prise par l'administration parisienne, en application du CER, soit communiquée au CPA simultanément à sa notification à l'association visée ;
- À ce que ces dispositions fassent l'objet d'un vœu présenté par l'exécutif parisien au vote du Conseil de Paris.

Notre réponse à la saisine de la Maire :

Nous proposons d'allouer au Conseil Parisien des Associations, en cas de procédure envisagée par la Ville de Paris à l'égard d'une association supposée être en litige avec le CER, un rôle de médiation qui garantisse aux associations parisiennes le respect de leurs droits, et l'épuisement de toutes les voies de recours amiables préalables à une sanction définitive.